

Communauté de Communes de Châtelaudren-Plouagat

FICHE D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS 3/9 ANS - ETE 2006

Date limite d'inscription **LE 30 JUIN 2006**, à déposer dans la mairie d'accueil du Centre de Loisirs.
Tous les champs sont à renseigner, un dossier non complet ne pourra être traité. **Remplir un dossier par enfant.**

Centre de Loisirs de BOQUEHO – PLELO – PLOUAGAT (Entourer la commune concernée)

- Nom prénom DE L'ENFANT :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Code Postal :
- Ville :

Pour le calcul de votre réduction merci de nous informer si vous avez, sur juillet, des enfants inscrits dans d'autres centres de loisirs (précisez lesquels) :

Parent ou tuteur légal

*Nom prénom :

*Adresse :

*Code Postal :

*Ville :

* N° sécurité sociale

Ou de MSA

*N° d'allocataire CAF ou MSA :

Téléphone :

Portable :

Profession de la mère :

Lieu :

Tél. :

Profession du père :

Lieu :

Tél. :

***Mettre une croix chaque jour où l'enfant sera
présent au centre, 4 jours minimum par semaine.**

Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Ven.
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

**J'autorise mon enfant à participer à toutes
Les activités du centre :**

oui non (précisez lesquelles)

**J'autorise l'utilisation de photos de mon enfant
dans le cadre des activités du centre de loisirs**

oui non

LIRE ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT INTERIEUR (au verso)

Date :

Signature du Responsable :

TSVP

Obligatoire

Mon enfant prendra le car

Matin Soir

J'autorise mon enfant de plus de 6 ans à rentrer seul :

Oui Non

Mon enfant ira à la garderie :

Matin Soir

A partir deH jusque.....H

Pièces à joindre impérativement au dossier :

Attestation d'assurance

Bons vacances 2006

15 € d'Arrhes

Fiche sanitaire

Partie réservée à l'administration :

Dossier reçu le : complet non complet

Règlement Intérieur des Centres de Loisirs Été 2006

Les centres de loisirs intercommunaux fonctionneront du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2006.

Sur le mois de juillet trois centres sont ouverts : Boquého, Plélo, Plouagat.

Sur le mois d'août un centre : Lanrodec.

Les centres de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 9 ans. Ils sont ouverts de 9h à 17h30

1. Inscriptions :

L'inscription se fait à l'aide de la partie recto de la présente feuille. Pour qu'une inscription soit prise en compte il est indispensable que la fiche soit renseignée intégralement, que les pièces complémentaires soient jointes accompagnées de 15 € d'arrhes (exigés à l'inscription, chèque à l'ordre du trésor public). Les inscriptions se font directement dans la mairie d'accueil du centre de loisirs. Il est possible de s'inscrire directement en mairie ou **d'envoyer le dossier complet par la poste** à l'adresse de la mairie.

2. Transport :

Un service de transport est organisé sur chaque commune. Ce service est gratuit. Si vous souhaitez en bénéficier, il est impératif de le préciser sur la fiche d'inscription.

3. Garderie :

Un service de garderie est mis en place le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30, toute demi-heure entamée sera facturée.

4. Réduction :

A partir du deuxième enfant, une réduction de 25 % sera accordée sur le prix de journée (hors garderie et nuitées). Cette réduction sera de 50 % à partir du troisième enfant. Les réductions seront directement prises en compte lors de la facturation. La participation d'un enfant sur un autre centre de loisirs du territoire de la CdC sera prise en compte si elle est signalée sur la fiche d'inscription.

5. Divers :

Les absences seront décomptées à partir de 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical. La facture du centre de loisirs est à payer en mairie, les chèques seront à libeller à l'ordre du Trésor Public. Les Bons CAF et MSA seront déductibles du montant total à payer.

6. Assurance :

Fournir une attestation Responsabilité Civile dès l'inscription.

Il est impératif de fournir une autorisation au Directeur du centre dans les cas suivants :

- **Si une autre personne que vous vient chercher l'enfant : précisez le nom,**
- **Si l'enfant ne prend pas le car un jour de manière exceptionnelle (aller ou retour),**
 - **Si l'enfant de plus de 6 ans est autorisé à rentrer seul le soir.**

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »